

## **Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 5 février à 20h30**

**Absents : Daniel PACCOUD, Laurence CORNUT qui donne sa  
procuration à Cécile CELEYRON, Jérôme PUTHON  
Secrétaire de séance : Jean Marc WATIER**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 : VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE les différents comptes administratifs, ainsi que les comptes de gestion du Trésorier de la Commune et l'affectation des résultats de l'année 2014 comme suit :

- **BUDGET GENERAL** :  
Excédent général 2014 : **562 812.68 €**
  
- **ASSAINISSEMENT** :  
Excédent général 2014 : **175 381.80 €**
  
- **ZONE DU FLON**  
Excédent général 2014 : **4 085.46 €**
  
- **CHAUFFERIE BOIS**  
Excédent général 2014 : **13 715.72 €**

#### **2 : DELIBERATIONS**

##### **↳ VENTE d'une PARCELLE DE TERRAIN dans la zone de Charrey**

Le Maire propose de vendre dans la zone de Charrey, une parcelle d'une surface de 3598 M2 au prix de 14.93 € du M2 en vue de l'implantation d'une activité d'organisation d'évènements. La vente à conclure s'élève à 53 724.29 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTÉ de céder cette surface et AUTORISE le Maire à signer la vente à intervenir ainsi que tout autre document utile.

Pour : 21 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 0

### **↳ SUBVENTION à l'ASSOCIATION « FOURMILIENNE »**

Le Maire propose d'aider l'association « la Fourmilienne » à la mise en œuvre de ses activités, dont la création de sites de compostage, installés aux droits d'immeubles collectifs et mis à disposition de tout citoyen, pour favoriser le tri sélectif des déchets, en lui attribuant une subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 750,00 euros pour ce faire.

Pour : 21 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 0

### **↳ DEMANDE DE SUBVENTION pour le Clos des Capucins :**

Le Maire rappelle la loi sur l'accessibilité pour tous et les obligations incombant aux Collectivités de mise aux normes des bâtiments et voirie publics. Il convient de rendre accessibles et conformes des chambres désuètes au Clos des Capucins et d'organiser l'accessibilité dans une partie ancienne du Clos des Capucins, patrimoine communal.

Pour ce faire, il existe des aides du Conseil Général entrant dans le programme d'aide aux hébergements touristiques marchands, dans lequel les travaux du Clos peuvent s'inscrire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de DEMANDER l'aide en question au Conseil Général de la Savoie en validant le plan de financement des travaux à réaliser selon trois tranches.

S'ENGAGE à commencer les travaux d'accessibilité les plus urgents avant la fin de l'année 2015.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile.

La Région, quant à elle, via le contrat CDDRA a octroyé une subvention de l'ordre de 80 000 € à la faveur du programme d'accessibilité et de rénovation de chambres anciennes. Une première subvention de : 19 797 € avait été acquise en 2013 pour l'accessibilité et la mise aux normes de trois chambres dans une autre partie plus récente du tènement.

Pour : 19 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 2

### **↳ AVENANT au BAIL de la GENDARMERIE**

Le maire rappelle que le bail de location de la gendarmerie, établi pour des périodes de neuf ans et révisable par période triennale, est arrivé au terme de sa période de révision.

Le montant actuel du loyer est de 28 560 euros pour devenir 29 866 euros compte tenu de l'indice de révision au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
ACCEPTE le montant du loyer révisé  
Et AUTORISE le Maire à signer l'avenant au bail originel avec effet  
rétroactif le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que tout autre document utile.  
Pour : 21 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 0

**A la demande du Maire, le Conseil municipal, ACCEPTE de  
DELIBERER sur les questions qui suivent :**

**↳ SUBVENTION à l'ASSOCIATION « Les Airelles »**

Le Maire propose de venir en aide aux enfants de familles qui ne  
pourraient partir en voyage scolaire sans cela.

Cette subvention viendra s'ajouter aux différentes aides que le Directeur  
de l'école a déjà mobilisées.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 200 euros à l'Association les  
Airelles de l'école élémentaire.

Pour : 21 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 0

**↳ ACHAT DU BATIMENT sis vers le cimetière, propriété de  
l'ETAT**

Le maire rappelle les débats menés en séance de Conseil municipal en  
juillet et septembre 2014 sur l'opportunité d'acquérir le bâtiment  
appartenant à l'ETAT, situé près du cimetière.

Patrick MILLION-BRODAZ et André BENET avaient souhaité que,  
préalablement à cette acquisition, soit confirmée l'origine de propriété de  
ce bâtiment construit sur une parcelle communale. L'Etat étant à même  
d'en apporter la preuve, le Maire propose de concrétiser cette acquisition  
au prix estimé par France Domaines de 47 600 Euros.

Pour : 16 (dont 1 procuration)      contre : 0      abstention : 5

**↳ ACQUISITION d'ORDINATEURS**

Jean Marc WATIER, en charge des questions d'informatique de la mairie  
avec Robert LEGRAND, propose d'ouvrir des crédits par anticipation au  
chapitre d'investissement – acquisition de matériels- afin de permettre  
d'acquérir des matériels informatiques qui remplaceront des ordinateurs  
complètement désuets, fonctionnant sous système Windows XP qui n'est  
plus maintenu par Microsoft depuis le 08/04/2014 et dont le  
remplacement n'a pas été anticipé.

Il s'agit de 6 tours, 1 ordinateur portable et 1 tablette.  
Trois devis ont été demandés et il reste à affiner les trois offres déposées.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,,  
ACCEPTE d'ouvrir les crédits nécessaires en attendant le choix du  
fournisseur le mieux disant  
Pour : 20 (dont 1 procuration)      contre : 1      abstention : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **↳ Temps d'aménagement péri scolaire (TAP) :**

La Communauté de Communes de Yenne a appelé les communes concernées à faire un choix parmi deux options : soit 2 fois 1h30 soit une fois 3 heures, pour la mise en œuvre du temps d'aménagement péri scolaire (TAP) dès la rentrée scolaire 2015-2016, avec le souhait d'uniformiser ce temps dans l'ensemble des écoles et d'écrire un projet éducatif (PEDT) commun à toutes les écoles.

Cependant, après avoir réuni parents d'élèves et enseignants, la commission scolaire a pris note du choix affirmé, effectué par la majorité des parents qui souhaitent garder le TAP tel que mis en œuvre à la rentrée 2014 : soit trois quarts d'heure de 15h45 à 16h30 quatre fois par semaine. Cette solution semble avoir parfaitement fonctionné, tant par son horaire, que par sa durée, que par les activités proposées, que par sa régularité et son uniformité dans les deux écoles confondues.

Faisant suite à une réunion réunissant l'ensemble des protagonistes, à la réception du courrier des parents d'élèves rédigé après sondages, des avis des deux directeurs d'écoles, il a été proposé à la CCY le maintien du TAP tel qu'il se déroule aujourd'hui pour la rentrée 2015/2016.

### **↳ GESTION DES DECHETS**

#### **Commentaires : Christian CHAPEAU**

Depuis la mise en œuvre de l'accès aux conteneurs semi-enterrés et de la redevance incitative, le tri sélectif a augmenté, principalement pour les emballages. Pour les Yennois, le coût moyen par habitant est passé de 115€ pour la TEOM à 95 € pour la REOM et à 70€ avec la nouvelle gestion des déchets depuis octobre 2014. Mais nul ne peut se satisfaire de son impact visuel sur la commune de Yenne.

### **↳ MARAIS de LAGNEUX**

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et Madame AUGER, commissaire enquêteur rendra son rapport au Préfet très rapidement.

Il reste à attendre les éventuelles remarques des Services de l'Etat.

Faisant suite à la recherche de financement pour pallier le surcoût lié à la réalisation d'ouvrages supplémentaires préconisés par la DREAL, il existe une opportunité de pouvoir flécher 250 000 euros d'un programme FEDER au titre du Plan Rhône, sachant que la renaturation écologique du marais entre dans les critères de l'aide en question.

Il est donc convenu de constituer rapidement le dossier qui s'impose avec l'aide précieuse des services du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, afin de prendre rang et de pouvoir financer ces travaux sans engager les finances de la commune au delà de limites raisonnables.

### **↳ TRAVAUX AMENAGEMENT de l'ENTREE NORD**

Christian CHAPEAU donne les dernières informations sur l'évolution de ce dossier faisant suite à la réunion du 2 février de la commission avec l'architecte Willem DEN HENGST. Celui-ci a rédigé son contrat de maîtrise d'œuvre qu'il convient d'étudier avant sa validation en mars.

### **↳ Rencontre avec l'Association des paralysés de France**

Jean-Marc WATIER rappelle les informations données à ce sujet lors de notre dernière réunion de conseil. Il convenait de prendre rendez vous pour rencontrer des membres de l'APF pour échanger sur l'accessibilité dans la ville et faire un test de déplacement, environ 500m en situation de handicap, dans un fauteuil roulant, afin de mieux appréhender les difficultés vécues par les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Elle a été arrêtée le MARDI 7 AVRIL à 17h30. Les élu(e)s intéressés s'inscrivent pour cette rencontre pédagogique.

### **↳ Déménagement du Syndicat du Haut Rhône**

Le Conseil municipal, sera amené à délibérer le mois prochain sur la modification des statuts du SHR qui doivent être corrigés en raison du déménagement du Syndicat à une nouvelle adresse.

Il ne s'agit pas de délibérer sur le choix du lieu d'installation du SHR mais bien sur la modification des statuts faisant suite au déménagement de celui-ci.

L'ensemble des documents est disponible auprès d'Andrée à la Mairie



↳ **Constitution de 4 groupes de travail :**

Le maire rappelle les possibilités qui avaient été données à chacun de s'inscrire dans quatre groupes de travail suivants:

Zone du Flon, Stérilisation des Chats, Animation de la cité et Jardins partagés.

Les groupes désormais constitués se réuniront sous la houlette de leur animateur respectif.

↳ **Prochaines élections départementales**

Il conviendra d'établir le planning de la tenue des bureaux de votes et du dépouillement lors de la séance de mars, en vue de l'organisation des prochaines élections départementales des 22 et 29 mars 2014.

**prochaine séance de Conseil : Jeudi 5 mars à 20h30**

**Principale question à l'ordre du jour : vote des différents budgets pour 2015**